

# L'ESSENTIEL DE L'INFO

## DÉPISTAGE ET VACCINATION DES AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**CORONAVIRUS  
COVID-19**

Le secrétariat général du MI a diffusé le 11 mars des instructions relatives d'une part au dépistage et d'autre part à la vaccination des fonctionnaires du ministère. Il est ainsi prévu des campagnes de dépistage ciblées et régulières, notamment les départements les plus exposés.

Depuis le 1er mars, les médecins du travail et donc pour le ministère de l'Intérieur les praticiens appartenant à la médecine de prévention ont la possibilité de vacciner des agents éligibles (âgés de plus de 50 ans et atteints de comorbidités). L'inscription à cette fin se fait uniquement à l'initiative de l'agent auprès du service de médecine de prévention. La confidentialité vis-à-vis du service est assurée afin de préserver le secret médical. Suite à l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) publié le 19 mars 2021, le vaccin Astra Zeneca ne sera, dans ce cadre, proposé qu'aux personnes de 55 ans et plus. Cette possibilité de vaccination n'intervient toutefois qu'en complément des dispositifs existants. Les policiers concernés doivent donc toujours s'adresser prioritairement à leur médecin traitant et aux centres de vaccination...

Le SCSI demande que les policiers aient accès dans leur ensemble à la vaccination dès le mois d'avril comme le président de la République l'a annoncé. Le ministre de l'Intérieur l'a également évoqué le 24 mars en confirmant que nous faisons partie des professions exposées. Le calendrier et les modalités doivent être précisées au plus vite !

## CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Le SCSI a interpellé les parlementaires dans le cadre de l'examen de la proposition de loi relative à la sécurité globale. En effet son article 15, adopté en des termes similaires par l'Assemblée nationale et le Sénat, autorise les policiers à cumuler une pension de retraite et un revenu d'activité mais uniquement dans certains emplois d'exécution du secteur de la sécurité privée. Nous demandons que les règles applicables aux gendarmes soient les mêmes pour les policiers, sans restriction à un seul domaine d'activité ! Un amendement déposé au Sénat en ce sens n'a malheureusement pas abouti mais plusieurs sénateurs entendent saisir le ministre pour relayer notre demande.



## ÉLARGISSEMENT DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE



Lors de l'examen de cette même proposition de loi, les sénateurs ont adopté une disposition qui devrait perdurer dans la version finale du texte : les policiers mis en cause dans une procédure judiciaire auront désormais droit à la prise en charge des frais d'avocat lorsqu'ils sont entendus en audition libre.

De manière incohérente, la protection fonctionnelle ne couvrirait pas jusqu'ici cette situation, au contraire de la garde à vue ! Cette inégalité de traitement entre n'importe quel justiciable et un policier était injustifiable.

L'adaptation du dispositif de la protection fonctionnelle aux évolutions de la procédure pénale est un enjeu prioritaire. La protection, l'assistance juridique et la réparation des préjudices subis par les policiers incombent à l'administration !



## AVANCEMENT AU GRAF

Le TG communiquant le tableau d'avancement au grade de commandant divisionnaire pour l'année 2021 devrait être finalement diffusé mi-avril.

## BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ : QUESTIONNAIRE AUX POLICIERS

En complément des échanges de Gérald Darmanin avec les policiers lors de ses déplacements, le ministère de l'Intérieur a lancé une vaste consultation directe des personnels par le biais d'un sondage en ligne. N'hésitez pas à répondre à ce questionnaire (anonyme et sous-traité à une société privée) accessible jusqu'au 11 avril.



Sans surestimer les résultats potentiels de cette concertation, il s'agit d'une opportunité de faire entendre le ressenti de terrain des fonctionnaires de police sur les thématiques abordées dans le cadre du Beauvau : recrutement et formation, encadrement, équipements, maintien de l'ordre, lien avec la population, lien avec la justice, moyens de captation vidéo et contrôle interne. Les conclusions de cette consultation seront communiquées dans les mois qui viennent.

Suite aux annonces du Premier ministre sur les nouvelles restrictions mises en place dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre la COVID-19, le ministère a annoncé par ailleurs le report des deux tables rondes prévues sous quatre semaines. Cela concerne les échanges initialement prévus le 22 mars autour des relations entre la police et l'autorité judiciaire mais également la table ronde qui devait avoir lieu le 6 avril sur la thématique du maintien de l'ordre. De nouvelles dates seront prochainement annoncées, il est possible que les travaux du Beauvau s'achèvent au mois de juin et non en mai.

## PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE TRAVAIL DE NUIT



La nouvelle ISTN créée en décembre 2020 est versée sur une base trimestrielle. Tous les SGAMI ont adopté un calendrier commun pour le traitement des dossiers et la mise en paiement.

Pour rappel, cette indemnité se monte à 80 € mensuels pour une vacation de nuit de 11h08 et 100 € pour une vacation de 12h08.

Trimestre	Traitement du dossier	Mise en paiement
1er Janvier/Février/Mars	Avril	Mai
2ème Avril/Mai/Juin	Juillet	Août
3ème Juillet/Août/Septembre	Octobre	Novembre
4ème Octobre/Novembre/Décembre	Janvier	Février